

Chers amis chasseresses et chasseurs,

A compter du 2 juin prochain, vous pourrez commander en ligne votre validation de permis de chasser 2026/2027, sur la plateforme nationale dédiée.

Pour y accéder, depuis notre site (<https://fdc41.com>) cliquez sur le bouton " Valider son permis " en haut de la page d'accueil.



► **Cas 1 - vous n'avez pas encore créé votre compte sur la plateforme de validation.**

Inscrivez-vous en suivant les indications.

NB- Si besoin, un tutoriel vidéo vous explique comment faire (encadré AVANT VOTRE COMMANDE).

► **Cas 2 - vous avez déjà un compte.**

Connectez-vous avec les identifiants (adresse e-mail et mot de passe) utilisés lors de la création de votre compte et passez votre commande.

Bien que ce ne soit pas recommandé pour des questions de délai et de fiabilité, il est également possible de souscrire votre validation par correspondance, en suivant les étapes indiquées au verso de la présente.

Avant de fermer votre enveloppe, merci de vous assurer que :

- votre bon de commande est bien complété et signé,
- vos coordonnées (nom, **tous vos prénoms dans l'ordre de l'état civil**, date de naissance, commune et département de naissance, pays le cas échéant, références de permis) sont complètes et exactes,
- votre chèque est signé et correctement libellé à l'ordre de "Régie chasse 41",
- le montant de votre chèque correspond à celui inscrit sur le bon de commande.

**Attention, tout dossier incomplet sera rejeté et renvoyé.**

Merci de noter que si vous chassez la **Bécasse des bois** : vous devez déclarer vos prélèvements sur carnet imprimé, ou sur l'application smartphone CHASSADAPT - **voir case à cocher au verso du bon de commande**.

Merci de noter également que si vous chassez la **Caille des blés** : vous devez déclarer vos prélèvements au choix, sur carnet papier à télécharger sur notre site internet (<https://fdc41.com>), ou sur l'application smartphone CHASSADAPT.

Notre service AlloPermis se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires :

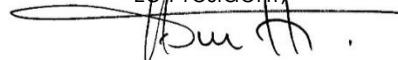
☎ **02 54.50.07.13**

ou

✉ **contact@fdc41.com**

Recevez, en Saint Hubert, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,



HUBERT-LOUIS VUITTON

**Attention : Votre permis n'est valable que si vous êtes assuré(e) !**

Il est **obligatoire** que vous soyez assuré(e), mais il est **inutile** de nous renvoyer votre attestation d'assurance.

## Pour commander par CORRESPONDANCE, merci de compléter recto/verso la demande de validation du permis de chasser 2026/2027

### 1 Vérifier

- Vérifiez et complétez **IMPÉRATIVEMENT** si besoin les informations demandées dans la zone "**Références**" (en haut à gauche du cadre **A**).
  - Type de permis (original, duplicata, etc.), numéro du permis et date de délivrance
  - Organisme de délivrance (précisez le nom du pays ou du département le cas échéant)
  - En cas de duplicata, précisez les références du permis original (numéro et date de délivrance)
  - Civilité
  - **OBLIGATOIREMENT** : date et lieu de naissance si né/e en France, pays de naissance si né/e à l'étranger,
  - N° de téléphone fixe et/ou téléphone mobile
  - Adresse électronique
- S'ils n'y n'apparaissent pas, merci d'indiquer dans le cadre **B** **TOUS** vos prénoms (**dans leur ordre de l'état civil**). Et en cas de changement d'adresse, merci de l'indiquer également dans le cadre **B**,
- Les **mineurs** ou **majeurs sous tutelle** sont tenus de faire compléter le cadre **C** par leur père, mère, tuteur ou par le juge des tutelles.

### 2 Choisir

- Cochez (cadre **D**) la ou les case(s) de la colonne « CHOIX » correspondant à la validation choisie  
Si la validation dont vous avez besoin n'est pas prévue sur notre imprimé, il suffit de contacter notre service AlloPermis pour y remédier : 02.54.50.07.13
- Une assurance chasse est proposée par Monceau Générale Assurances\* (cf. l'imprimé d'adhésion au contrat collectif temporaire 9 521 042 C expirant le 30 juin 2027 à 24 heures joint en annexe).  
*NB- Des options d'assurance (chiens, RC venaison...) peuvent être souscrites directement auprès de Monceau Générale Assurances (voir modalités dans l'imprimé d'adhésion de l'assureur).*
- Reportez les montants dans la colonne de droite et calculez le total à régler.

### 3 Chasse de la Bécasse

- Dans le cadre **E**, au verso de la demande de validation du permis de chasser, si vous souhaitez chasser cette espèce au cours de la saison de chasse, il vous faut cocher l'option choisie pour déclarer vos prélèvements (application smartphone CHASSAPDAT, ou carnet papier).
- Si vous ne chassez pas l'espèce, il vous faut cocher l'option A (« Pas de carnet Bécasse »).

**ATTENTION - Si aucune case n'est cochée, vous ne pourrez pas chasser la Bécasse faute de support de déclaration.**

**Merci de noter de plus que tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur Chassadap en cours de saison.**

### 4 Signer

- Datedez et signez **impérativement** la demande de validation dans le cadre **F**.  
**ATTENTION - L'absence de signature entraîne le rejet systématique du dossier.**

### 5 Régler

- Établissez le **règlement global** (validation + assurance éventuelle), par chèque bancaire ou postal à l'ordre de **Régie Chasse 41**.

### 6 Envoyer

Adressez les documents suivants à **Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 41353 VINEUIL Cedex** :

- Votre bon de commande de la validation du permis de chasser, **complété** et **signé**,
- Votre chèque de règlement correspondant au "montant total",
- Le cas échéant, votre bulletin d'adhésion à l'assurance dûment complété.

*\*La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher déclare agir en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance, et bénéficiaire d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties*